grand siècle étaient la monnaie de M. de Turenne, —ont épuisé les plus louables efforts pour découvrir au fond de cet assassinat d'une petite fille par un père misérable et probablement fou, une cause célèbre en trois parties, avec prologue et épilogue. En vain. Paris doit, je crois bien, faire définitivement son deuil de cette *great attraction* et se rabattre sur les maigres *premières* politiques et dramatiques de ces derniers jours.

Honneur au courage malheureux! On a fait tout ce qu'on a pu. Daveluy, se sentant poursuivi et traqué a pris la fuite à travers champs, et soit accident, soit suicide, s'est fait écraser par un *express* sur un rail. Deux jours après, on trouve un nouveau cadavre : le corps d'une femme, écrasée de la même façon aux environs de Montegron. Cette femme est une acrobate ; son identité est constatée ; son suicide paraît établi. Oh ! oh ! attention, n'y aurait-il pas entre ces deux morts identiques un rapport étroit ? Suivez-bien le raisonnement : Daveluy a été écrasé par un train en marche ; cette femme aussi. Etrange coïncidence! Evidemment cette femme a dû jouer un rôle dans le drame de Vincennes. Pendant quarante-huit heures, la curiosité publique a vécu sur cette promesse d'intérêt croissant comme autrefois les lecteurs du fameux feuilleton de Jérôme Paturot demeuraient suspendus pendant huit jours à la chute du feuilleton célèbre : *Quelle était cette main? Quelle était cette tête?* Enquête faite, la mort de cette femme n'avait aucun rapport avec celle de Daveluy. Mais enfin, c'était toujours quarante huit heures de mystère de plus. Je suis surpris qu'on se soit arrêté dans cette voie d'informations à la fois neuve et hardie. Justement le jour où je lisais dans la plupart des journaux ces hypothèses grosses de surprises, un modeste faits divers, auquel on n'a peut-être pas accordé toute l'attention qu'il méritait, ma frappé. Il s'agissait d'un camion dont le cheval s'était emporté. Pourquoi ce cheval s'était-il livré à cette course échevelée ? D'ordinaire, les camions ont une allure plus paisible. Quand un camion prend le galop il doit y avoir une raison. Donc, je n'aurais pas été éloigné de relier l'aventure étrange de ce camion emporté à l'affaire de Vincennes : il y avait peut-être complice qui cherchait à gagner au pied, et qu'un accident fortuit venait d'arrêter au moment de fuir. On comprend où on arriverait en poussant à ses dernières limites un système de déductions aussi vastes

En se refermant seulement dans le fait de la catastrophe à laquelle Daveluy, a dû la mort, on arrivait à des résultats prodigieux. On ne compte malheureusement plus le nombre des victimes, qui, soit volontairement, soit par imprudence se sont fait broyer sous les roues d'un convoi de chemin de fer. Jusqu'ici les journaux s'étaient bornés à enregistrer ces accidents sans songer à les approfondir. Mais voici que tout à coup un maçon nommé Daveluy, écrasé de la même manière, se trouve avoir commis un assassinat. N'y aurait-il pas lieu de se livrer à une enquête minutieuse et rétrospective en vue de rechercher si tous les individus, hommes et femmes, qui ont péri exactement comme Daveluy, ne seraient pas, par cela même, plus ou moins directement mêlés au crime de Vincennes? On obtiendrait ainsi, en remontant jusqu'à l'origine des chemins de fer en France, une série de faits, tous aussi identiques qu'inexplicables, qu'il serait aisé de relier à une seule et même cause célèbre, la plus mystérieuse et la plus gigantesque qui se soit jamais vue. Il n'y a pas de raison, en effet, pour s'arrêter dans la voie des déductions de ce genre une fois qu'on y est entré.

La moralité de tout ceci, c'est qu'on arrive tout doucement à refaire au point de vue de l'information dramatisée ce qu'on a tant de fois et si amèrement reproché à la justice officielle : « Quand vous tombez entre les mains de la justice, ont répété cent fois les philantrophes modernes, il faut que vous soyez cent fois innocent pour redevenir libre. On fouillera votre vie dans ses plus petits recoins; on ira au besoin jusqu'à remonter à votre extrême jeunesse, et, si on découvre qu'à l'âge de dix ans vous avez administré une râclée à un camarade, à propos d'une partie de billes, ou en concluera que, dès la plus tendre enfance, vous annonciez déjà les instincts déplorables auxquels vous deviez plus tard céder entièrement. » Ce n'était là qu'une simple boutade d'esprit chagrin et mécontent; mais, en vérité, si cela continue, le besoin de rehausser à tout prix les plus simples faits divers en fera une realité. Dès le moment où il suffit d'avoir été écrasé exactement dans les mêmes circonstances et de la même façon qu'un assassin célèbre pour inspirer le soupçon immédiat d'une complicité quelconque avec cet assassin, personne ne peut plus répondre de rien, et le fait d'avoir acheter une paire de gants dans la même boutique qu'un repris de justice, peut amener les conséquences les plus inattendues et les plus fâcheuses.

C'est au point que la légende de de l'homme à la broche, si drôlement contée jadis par feu Auguste Villemot, prendra quelque jour, dans la chronique judiciaire, les proportions d'un raisonnement sérieux comme un poëme épique. Le héros de cette légende avait fait une chute tellement malheureuse, qu'une broche longue d'un mètre cinquante, l'avait traversé de part en part, et, sans léser les organes principaux, le faisait cruellement souffrir. On mande un médecin : cet homme de science prend la main du malade, lui tâte le pouls et entame gravement cet interrogatoire :

— Monsieur, n'éprouvez-vous pas à vous coucher sur le dos une certaine difficulté?

— Oui, monsieur, une difficulté considérable.

— Grave symptôme!... Et à vous étendre sur le ventre?

— J'éprouve une difficulté non moins grande. C'est inouï comme vous lisez dans ma pensée.

— Je m'en doutais. Votre cas est plus sérieux que je ne le croyais tout d'abord. Permettez-moi encore une question. L'accident dont vous venez d'être victime est-il simplement fortuit, ou bien est-il dans le sang?

— Vous dites?

— Je vous demande si quelqu'un de votre famille, monsieur votre père, madame votre mère par exemple, ou monsieur votre bisaïeul n'auraient pas déjà été victimes de ce genre de mal. Pesez bien votre réponse; elle est d'une importance capitale; car s'il s'agit d'un fait héréditaire, je ne vous cacherai pas qu'il y a bien peu d'espoir.

— Non, monsieur; je suis la première personne de ma famille qui ait embrochée.

— Tant mieux pour vous, monsieur, reprend le médecin d'un ton pincé, tant mieux pour vous. En ce cas, c'est l'affaire de quelques jours de repos. Mais si c'eût été héréditaire, il y avait là un cas médical à traiter qui m'aurait fait grand honneur.

Pareilles au cas, évidemment curieux par sa rareté même, que regrettait ce médecin amoureux de son art, les causes célèbres ne sont pas aussi nombreuses qu'on se plaît volontiers à l'espérer. Il est à peu près évident aujourd'hui pour tout le monde, que Daveluy n'a été qu'un assassin vulgaire, absolument isolé et qu'il faut bon gré mal gré renoncer à faire du crime de Vincennes le nœud d'un drame de l'Ambigu, — ou pour mieux dire comme l'Ambigu en cherche un vainement depuis deux ans, — avec brigands masqués, machinations infernales et *tremolos* à l'orchestre. Ce sera pour un autre jour.

DANCOURT.

LETTRE DE PARIS

Paris, 26 mai 1876.

Les préoccupations extérieures dominent, de plus en plus, celles de l'intérieur. Une véritable panique s'est déclarée, aujourd'hui, à la Bourse, par suite de l'attitude de l'Angleterre dans les affaires turques. La forte baisse des consolidés, à Londres, indique qu'il y a là aussi de sérieuses inquiétudes. Le départ de la flotte anglaise montre clairement que le cabinet britannique n'entend pas laisser les trois puissances du Nord disposer seules de l'empire ottoman.

Les baissiers vont jusqu'à exploiter une caricature du *Punch* représentant John Bull refusant les présents du grand turc. Il faut dire que ce que le grand turc lui offre, c'est tout simplement des éponges.

Notre gouvernement est très contrarié, dit-on, de la protestation des étudiants, motivée par le toast de M. Gautier en faveur de nos frères de Berlin. En effet, au point de vue de nos relations avec l'Allemagne, il y a là un incident fâcheux. Mais pourquoi le gouvernement tolérait-il la réunion de la rue Lecourbe, cause réelle de tout ce bruit? Pourquoi certains de ses agents avaient-ils eux-mêmes l'air de l'encourager?

Républicains et radicaux sont loin d'être aussi satisfaits qu'ils veulent le paraître du résultat de l'interpellation de mercredi, au Sénat, sur l'article 8 de la Constitution. Il avait été question que M. Gambetta provoquerait, dans la Chambre des députés, de nouvelles explications qui émaneraient M. de Marcère lui-même, afin d'obtenir une affirmation plus complète encore du *définitif* républicain. On dit que, toute réflexion faite, M. Gambetta croit plus plus prudent de garder le silence.

Parmi les gauches, on prétend que M. de Marcère leur aurait fait dire, par ses amis, de se contenter du mouvement administratif tel quel, attendu qu'il se réserve de le compléter ultérieurement par des mutations isolées.

M. Faye, moins conciliant, prend soin de protester qu'il n'a eu *aucune part* à ce mouvement.

Vous avez vu que parmi les nouveaux préfets, figure M. Mahias, nommé dans les Hautes-Pyrénées. Voici au sujet de ce fonctionnaire du 4 septembre, un souvenir retrospectif extrait de l'*Univers* du 29 mai 1871. L'*Univers* faisait connaître le dévouement de l'un de nos amis, M. Liebmann qui, pendant la commune, n'avait pas cessé d'exposer sa liberté et sa vie, pour faire échapper les prêtres, les religieux et les religieuses. L'*Univers* ajoute ;

» M. Liebmann a ramené, aussi, 12 sœurs de la charité, dont la présence en ce moment, est si nécessaire. A Saint-Denis, il s'est trouvé en présence de l'illustre sieur Mahias, l'un des plus précieux assesseurs de la mairie Arago, présentement assesseur de M. Jules Ferry, en qualité de sous-préfet, (ou quelque chose comme cela) de Saint-Denis. M. Liebmann lui a demandé un laisser-passer pour 12 religieuses. M. Mahias a refusé au moins sèchement. J'ai eu tort, reprit M. Liebmann, de dire qu'il s'agissait de religieuses. — Pourquoi, demanda le gracieux favori du 4 septembre, jadis, coupeur de nouvelles dans quelque journal. Parce que, continue M. Liebmann, ayant été chassées par les voyous de la Commune, elles sont certainement indignes de rentrer.

» Le 4 septembre alors devint un tant soit peu moins rogue, et voulut bien télégraphier à Versailles, pour savoir si les sœurs de la charité pouvaient rentrer. M. Picard répondra à un de ces jours. »

La couronnement solennel de Saint-Michel, à la célèbre abbaye de Canon, qui devait avoir lieu, le 4 juillet prochain, est ajourné à une époque qui sera ultérieurement fixée. On n'a pas voulu faire coïncider cette solennité avec celle du couronnement de Notre-Dame de Lourdes. Mais Saint Michel ne perdra rien pour attendre et les dons pour son couronnement n'en deviendront que plus abondants.

P. S. Le bruit court que la Russie vient de faire, à plusieurs maisons françaises, des commandes très-importantes de fournitures et d'approvisionnements militaires et que cela implique la mobilisation prochaine et rapide d'une forte partie de son armée. Le fait, dans les circonstances actuelles, cause naturellement de très-vives préoccupations.

Plusieurs des nouveaux élus étaient présents, aujourd'hui, à la Chambre des députés. M. Haentjens était très-entouré et vivement félicité par le groupe bonapartiste.

Il n'est pas exact, comme des journaux l'ont annoncé, que le prince Napoléon soit venu à Versailles. Il ne se montrera qu'après sa validation.

L'histoire d'une descente de police au Crédit mobilier, mercredi soir, est exacte ; mais l'affaire n'a pas la gravité qu'on lui a attribuée tout d'abord. Au fond de la plainte, s'il y a plainte, comme on le dit, il n'y aurait, assure-t-on, que l'oubli d'une formalité qui aurait dû être observée à la dernière réunion générale et qui a été négligée.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nos abonnés recevront, avec le présent numéro, une exemplaire de la pétition en faveur de l'enseignement supérieur.

Nous prions ceux qui voudront bien signer et faire signer autour d'eux cette pétition de nous la renvoyer avant mardi, a midi.

—

Des exemplaires de la petition sont déposés dans nos bureaux.

Conseil municipal de Roubaix

SUITE DE LA SESSION ORDINAIRE.

Sommaire du procès-verbal de la séance du 26 mai 1876.

Présidence de M. Descat, Maire.

Sont présents ; MM. C. Descat (maire), Watine, Screpel-Roussel et Destombes (adjoints); Quint, Deleporte, Ach. Screpel, Famechon Alexandre, Junker Charles, Morel, Godefroy Constant, Foveau Léon, Pollet Charles, Delplanque J.-B., Delcourt-Tiers, Screpel Paul, Harinkouck, Baas Emile, Parent Pierre, Tiers Auguste, Leclercq-Mulliez, Daudet, Hindré-Selosse, Ernoult François, Allart Léon, Delétoile François, Dumortier Victor, Bulteau Alexandre, Martel Jules, Richard-Paulin et Seuey François, conseillers.

Absents : MM. Moïse, Rogier, Barbotin (en voyage), Labbe et Flipo, (empêchés.)

Le conseil entend lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les demandes formulées par les jeunes gens qui sollicitent la faveur de rester dans leurs foyers à titre de soutiens de familles et en adopte les conclusions qui classent ces demandes dans l'ordre suivant :

Canton Ouest. N° 1, Tricot Oscar, N° 2. Soite Emile, N° 3, Desumeur Jules, N° 4. Tiberghien Désiré, N° 5, Duquesne Auguste ;

Canton Est, N° 1, Meurice Henri, N° 2, Bouvry Alex, N° 3, Delvoye Stanislas, N° 4, Heuls Jean, N° 5, Roget Louis, N° 6, Mafait Frans, N° 7, Leman Alphonse.

Sur la proposition de l'administration, charge la commission des écoles de rechercher de nouveaux emplacements pour y construire des écoles et des asiles; procède à l'élection de cette commission et nomme MM. Godefroy, Ach. Screpel, Leclercq, Ernoult et Bulteau.

Entend les observations de M. Junker sur l'impossibilité d'appliquer immédiatement, dans toute sa vigueur, la loi du 19 mai 1874, sur le travail des enfants employés dans les manufactures;

Renvoie à la commission des finances l'examen de la répartition des réformes destinées à assurer le paiement des travaux afférents à la huitième annuité de la période légale d'achèvement des chemins vicinaux ordinaires, exercice 1876 ;

Homologue vingt rapports de la commission des logements insalubres, et vote des remerciments à cette commission pour le zèle et l'activité qu'elle apporte dans l'accomplissement de sa mission;

Sur la proposition de la commission des eaux, approuve la convention passée entre M. le maire et M. Pesez pour la construction d'un forage;

Accepte avec remerciements un double engagement de M. Famechon qui offre à la ville : 1° de laisser à sa disposition une surface de 1,000 mètres de terrain pour y exécuter un forage d'exploration pour la recherche des eaux souterraines destinées à l'alimentation de la ville; 2° de contribuer dans les frais d'exécution du forage pour la somme de 12,000 francs aux conditions suivantes :

1° Le forage commencé à 0m55 de diamètre n'aura pas moins de 140 mètres de profondeur; 2° dans le cas où la ville, après avoir exécuté le forage, ne l'emploierait pas à l'alimentation publique, il resterait la propriété de M. Famechon; 3° si, au contraire, la ville voulait le faire servir à l'alimentation publique, M. Famechon lui céderait les terrains nécessaires à un prix convenu et la ville rembourserait à M. Famechon les 12,000 francs avances ainsi qu'intérêts à 5 0/0;

Sur la proposition de la commission des travaux : accepte les engagements de MM. Thibaut, Sadin, Cornille et Bayart assurant l'exécution immediate de la rectification de la façade de l'abattoir et du pavage de la rue Lacroix, adopte l'inscription au budget de 1876 — en dépense — d'un credit de 1,600 francs pour l'exécution du pavage des parcelles Thibaut et Sadin, et — en recette, — d'une somme égale à rembourser par ces Messieurs ; vote l'inscription au budget de 1876 du crédit de 7,000 francs voté sur l'exercice 1875 et non employé;

Ajourne à une prochaine séance, la discussion d'un rapport de la commission sur un projet de prolongement du boulevard de Strasbourg entre le canal de Roubaix et le boulevard de Beaurepaire.

Vote pour être inscrite au budget de 1876, une dépense de 374 francs, pour l'achat de 22 abris en fer pour la protection des arbres de la place de l'Abattoir;

Vote un subside annuel de 2,500 fr. au cercle des Carabiniers, à charge pour cette société de mettre ses cibles à la disposition des pompiers, des douaniers et des jeunes élèves du bataillon de M. Braquet qui voudraient s'exercer au tir.

Renvoie à la commission des finances pour les voies et moyens, l'examen d'un rapport de l'administration sur la construction d'un poste de police dans la rue des Fossés ;

Vote le remboursement d'une somme de 346 fr. 31 pour décharge de droits d'octroi sur des tuyaux de fonte qui devaient suppléer à ceux posés à la première installation de la distribution d'eau de la Lys;

Renvoie à l'examen de la commission des finances, un rapport du directeur des travaux municipaux relatif aux plantations du boulevard de Paris ;

Entend lecture d'un rapport du directeur des travaux sur la réception du mobilier des nouvelles écoles communales de la rue de Soubise et du Pile;

Vote, pour être inscrit au budget de 1876, un crédit de 4,500 francs pour la construction de nouveau bureaux d'octroi ;

Sous la réserve que, dorénavant le conseil municipal sera consulté sur les augmentations de crédit jugés nécessaires, dans le cours des travaux, vote à inscrire au budget de 1876 un crédit supplémentaire de 16,062 fr. 70 pour solder les dépenses occasionnées par la réparation de l'ancienne chaudière, et par la construction d'une nouvelle chaudière à l'hôpital, et un crédit de 1,300 francs pour la reconstruction du séchoir ;

Renvoie à l'examen de la commission des finances une pétition, par laquelle le conseil d'administration de la Grande-Harmonie sollicite une subvention pour réparer l'estrade servant aux répétitions d'été dans le local de la société ;

Renvoie à l'examen de la commission des finances un projet de location des locaux à la disposition de l'octroi;

Procède à l'élection de la commission du conditionnement public et renvoie à son examen un projet d'agrandissement et de construction d'une nouvelle salle d'appareils. Sont élus MM. Famechon, Morel, P. Parent;

Renvoie à l'examen de la commission des écoles une lettre de M. l'Inspecteur signalant l'encombrement des élèves dans les classes de l'école de M. Faidherbe; décide que cette école sera agrandie, et que la ville consacrera à cet agrandissement les maisons achetées à cet effet, et contigües à l'école de la place du Trichon;

Renvoie à l'examen de la commission des écoles, la demande d'un crédit de 400 fr. pour la réparation des fusils servant à l'instruction militaire des enfants des écoles communales.

Vote le crédit d'une somme de 200 fr. pour restitution d'une somme perçue, à tort, pour une superposition dans un terrain concédé au cimetière communal.

Emet un avis favorable à une vente publique d'objets de réforme du corps des sapeurs-pompiers ; autorise l'administration à faire faire la dépense de volets indispensables au magasin d'habillement ; Renvoie à l'examen de la commission des finances pour les voies et moyens, diverses dépenses proposées par la commissipn des pompiers ;

Emet le vœu que l'administration supérieure nous accorde à bref délai la révision du cadastre de la commune de Roubaix.

Renvoie à la commission des finances un projet de mutation et de crédit additionnel proposé par la commission des écoles de musique ;

Renvoie à la Commission des finances pour les voies et moyens un projet d'organisation et de crédit présenté par la commission du cours des chauffeurs.

Le secrétaire,
CH. JUNKER.

Sur la proposition du directeur général des postes, le ministre des finances vient de donner une grande extension à la décision du 14 février 1870. En conséquence, tous les fabricants, marchands et industriels auront le droit de faire accompagner leurs marchandises expédiées, soit par les messageries, soit par chemin de fer, d'étiquettes manuscrites et borderaux récapitulatifs.

—

Une fête sera donnée par la Société de St-Louis de Gonzague, dimanche prochain, 28 mai, à l'occasion de la distribution des prix.

Cette fête aura lieu dans la salle du patronage de cette société, rue Notre-Dame-des-Anges, à quatre heures et demie précises.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

1. France ! France ! chœur par les sociétaires.
2. Chansonnette, par M. X.
3. Duo pour clarinette et piano, par MM. Billet et Carlos Desurmont.
4. Chansonnette par M. X.

DEUXIÈME PARTIE.

La Nuit de Pâques à Poitiers (1356), drame historique en trois actes.

—

Avis aux amateurs

Un grand concours d'escrime sera donné, le 11 juin prochain, par M. César Glorieux, maitre d'armes, dans l'une des salles de l'Hôtel du Cygne à Tourcoing.

Il y aura un brillant assaut auquel prendront part plusieurs tireurs distingués de France et de Belgique.

La renommée comme professeur d'escrime que M. César Glorieux s'est acquise, rend inutile tout éloge et recommadation préalables.

—

Voici les résultats du concours de tir des anciens volontaires de l'arrondissement de Lille.

1er prix, une lorgnette de campagne à M. Pannequin, officier de l'armée territoriale, société de tir et de gymnastique.

2e prix, un révolver Galand, à M. Hovelacque, volontaire au 132e.

3e prix, un objet d'art, à M. Leclercq, volontaire au 128e.

4e prix, une médaille de vermeil, à M. Raiff, officier auxiliaire au 73e.

5e prix, un objet d'art, à M. Wiseux, capitaine aux sapeurs-pompiers de Lille.

6e prix, une médaille de vermeil, à M. Ruez Louis, candidat officier, canonnier sédentaire de Lille

7e prix, une médaille d'argent, à M. Geblé, volontaire au 89e, société de gymnastique et de tir.

8e prix, une médaille d'argent, à M. Spriet, candidat officier.

9e prix, une médaille d'argent, à M. Hacquin sous-lieutenant auxiliaire.

10e prix, une médaille d'argent à M. Villain, volontaire au 103e.

Une médaille bronze, à M. Laden, volontaire au 109e.

Une médaille bronze, à M. Schaneltr, volontaire au 74e.

Prix des sous-officiers employés au service du tir :

Une médaille d'argent à M. Jalladeau, sergent à la 4e compagnie du 4e bataillon du 43e.

Nombre des tireurs 203. — Balles en cible 651. — Tireurs ayant mis leurs 6 balles, 18.

Temps assez calme malgré une pluie battante à la fin du concours qui a nui un peu au succès complet de la manifestation.

—

Un accident est arrivé à un plombier, ce matin, vers neuf heures trois-quarts, dans la rue Pellart prolongée.

Cet ouvrier, nommé Jules Boucherez, travaillait à poser une nochère, au toit d'une maison en construction. Appuyé sur le bord du toit, la partie qui le soutenait cèda, et le pauvre ouvrier tomba sur le sol d'une hauteur de quatre mètres.

Il essaya de se relever, mais il ne put : la cuisse droite était fracturée.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Philippart, le malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Jules Boucherez est âgé de 31 ans, il demeure rue Saint-Jean.

—

Hier matin, une jument gris-pommelée, appartenant à M. Wedier, a fait la route de Roubaix à Lille aller et retour en moins de cinquante-six minutes, attelée à un cabriolet contenant deux personnes.

Un pari avait été engagé sur cette course.

—

Le cadavre d'un enfant neauveau-né, a été retiré du nouveau canal, à la hauteur du pont de la rue de Tourcoing, dans l'après-midi d'hier.

Il était enveloppé dans un tablier de toile bleue doublé d'un essuie-main. L'essuie-main était marqué, en coton rouge, du chiffre T. O.

L'enfant a dû séjourner longtemps dans l'eau. Il paraît âgé de trois mois.

On a transporté immédiatement le petit cadavre à l'Hôtel-Dieu, pour y être soumis à l'examen de M. le docteur Bayart.

Une enquête est ouverte ; on n'a aucun indice sur l'auteur de cet infanticide.

—

Le jeune ouvrier dont nous avons parlé dans notre numéro du 21 mai dernier coupable d'avoir frappé d'un coup de couteau son surveillant de travail, vient d'être condamné par le tribunal de Lille à six mois d'emprisonnement.

Quinze jours d'emprisonnement ont été donnés par le même tribunal à Vandenbroucke, pour un état d'ivresse manifeste accompagné d'insultes aux agents.

Un autre ivrogne incorrigible, Lebrun Louis également de Tourcoing à été puni de 8 jours de la même peine.

—

On nous informe dit la *Vraie France*, qu'un individu portant les insignes de la Légion d'honneur, se présente dans les familles distinguées de notre ville et surtout chez les dames veuves, insistant auprès des domestiques d'une manière toute particulière sans vouloir dire le motif de sa visite. C'est à madame et à madame seule qu'il veut parler.

Nous croyons devoir appeler l'attention de qui de droit sur les agissements de cet individu qui ne peut être au dire de notre correspondant, qu'un chevalier d'industrie.

On affirme que déjà l'année dernière, il a exercé les mêmes manœuvres dans l'unique but d'extorquer de l'argent.

—

On nous apprends que la *Société des Incas*, à Valenciennes, se propose de célébrer son 50e anniversaire.

De grandes fêtes auraient lieu à cette occasion les dimanche et lundi 6 et 7 août.

—

Les courses de chevaux d'amateurs qui doivent avoir lieu dimanche sur l'Esplanade promettent d'être brillantes ; plusieurs sportmen roubaisiens doivent y prendre part.

—

Demain, dimanche a lieu le festival de St-Saulve, à Valenciennes.

—

On lit dans le *Progrès* :

« Jeudi dans la journée, on a procédé, rue Nationale, à Lille, à l'arrestation du nommé Debuequoy, maquignon à Roubaix, qui, en état d'ivresse, proférait le cri séditieux de « Vive Napoléon IV ! »

—

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses, s'est produit jeudi matin à l'entrée de la rue des Manneliers.

Le nommé Dhonte, montait un cheval lorsque par un écart, le cheval lança son cavalier sur le pavé et prit la fuite à travers la Grande-Place. Très-heureusement le nommé Dupuis, domestique, a pu s'en rendre maître avant qu'il n'ait occasionné aucun mal.

—

Un vétérinaire d'Arras, M. Viseur, signale, dans une brochure, un fait qui intéresse vivement la question de l'alimentation et qui mérite d'être sérieusement examiné :

Suivant l'auteur, la phthisie tuberculeuse atteint les vaches laitières à leur cinquième veau. Puis elles deviennent poitrinaires dans la proportion de deux sur trois. Alors les vaches tuberculeuses communiquent le virus contagieux, non seulement à leur veau, mais à l'étable tout entière. L'infection est à peu près inévitable dans les locaux bas et mal aérés.

Les vaches phthisiques donnent un lait altéré qui, sans rendre phthisiques les enfants qui le consomment, cause des troubles, quelquefois sérieux, dans les organes digestifs. M. Viseur en arrive même à affirmer que la viande des bêtes poitrinaires n'est pas sans danger.

On le voit la question, en ce qui regarde les enfants surtout, est excessivement importante.

Justice criminelle.

Injures et outrages envers les officiers de l'armée territoriale; agents de l'autorité publique ; poursuites d'office.

Les officiers de l'armée territorrale doivent être considérés comme des agents de l'autorité publique, et par conséquent les poursuites relatives aux injures qui leur sont adressées en cette qualité peuvent être exercées d'office.

Cette solution ressort d'un jugement rendu le 5 mai par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc contre un journal de cette ville qui avait publié des injures et outrages contre l'ensemble du personnel de notre armée territoriale.

Le tribunal a jugé que ces officiers ne forment pas un corps constitué, comme des assemblées délibérantes, des cours ou tribunaux; qu'ils doivent être rangés parmi les agents de l'autorité publique, agents de l'ordre le plus élevé, puisqu'ils font partie de l'armée chargée de la défense de la patrie. En fait, il a constaté que les poursuites étaient intentées dans la forme régulière, sur la plainte hiérarchique d'un chef, après l'appréciation du ministre de la guerre et l'autorisation du garde des sceaux, ministre de la justice. Il a par suite retenu la cause et prononcé une condamnation à un mois de prison et 2,000 francs d'amende.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 26 mai.

Une repasseuse de Roubaix faisai depuis une couple d'années le porte